

# CODE DE SIGNALEMENT VIOLENCES SEXUELLES

Créer un climat de confiance et garantir le suivi + prendre soi-même contact avec un centre de prise en charge des violences sexuelles

1

## SIGNALEMENT DE VIOLENCES SEXUELLES

Renvoi de la victime dans les plus brefs délais (adultes  $\leq$  72 heures ; enfants  $\leq$  24 heures) vers :

1. un centre de prise en charge des violences sexuelles
2. un hôpital

Si la victime ne veut pas être réorientée:

Actions

1. Consigner les indices dans le dossier médical et rédiger un certificat
2. Fournir une aide psychologique
3. Dispenser des soins médicaux, en particulier prophylaxie VIH et contraception

Consigner les constatations / actes dans le dossier + communication transparente avec la victime et, le cas échéant, avec sa personne de confiance ou son représentant

## PROTECTION

- En cas de violences graves ou de menaces imminentes pour la sécurité et l'intégrité de la victime
- En cas d'incapacité psychologique de la victime à maîtriser la situation
- En cas de violences sexuelles possibles sur d'autres victimes

1. Protéger la victime et les autres victimes potentielles par tous les moyens possibles
2. Essayer de convaincre la victime de porter elle-même plainte
3. Signaler les violences sexuelles à l'encontre de personnes vulnérables au procureur du Roi en dernier recours

Si le danger est écarté, rester quand même attentif à l'avenir et suivre le dossier, en particulier en présence d'autres victimes potentielles

Menaces pressantes et réelles

2

## SOINS (ULTÉRIEURS)

Suivi au sein de la relation de soins

- Informations sur l'aide que le prestataire peut lui-même proposer
- Implication d'autres prestataires de soins dans la relation de soins

Suivi en dehors de la relation de soins

- Références, contacts\*
- Réorientation de la personne vers d'autres spécialistes, centres de confiance, CAW/SOS Enfants, SOS Viol, etc.

Risques possibles, pas imminent

3

Surveiller continuellement la situation et s'assurer de l'aide + communication transparente avec la victime et, le cas échéant, avec sa personne de confiance ou son représentant

Plus d'informations:

\*<https://www.violencesexuelles.be/>